## **COMMUNE de NANCES - 73184**

## LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES	$\sim$	A4	Cours d'eau non domaniaux		Direction Départementale des Territoires Service Eau - Environnement - Forêts TSA 30154 - 73019 CHAMBERY cedex
CANALISATION d'EAU et d'ASSAINISSEMENT	$\sim$	A5	Pose sur fonds privé d'une canalisation publique d'eau	Arrêté préfectoral du 23/10/2015	Commune de NANCES
SITES INSCRITS ET CLASSES		AC2	Site inscrit : plan d'eau du lac d'Aiguebelette	Arrêté ministériel du 07/12/1936	Unité Départementale l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue - 73000 CHAMBERY
RESERVE NATURELLE		AC3	Réserve naturelle régionale du Lac d'Aiguebelette	Arrêté régional du 06/03/2015	Région Auvergne-Rhône-Alpes 1, esplanade François Mitterrand - 69002 LYON
PROTECTION DES EAUX	SERVI- TUDE NON VISIBLE SUR LE PLAN	AS1	Périmètre de protection des captages :     de Sainte Rose     de Malpasset	Arrêté préfectoral du 05/11/2001	<b>A</b> gence <b>R</b> égionale de <b>S</b> anté - délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY
LIGNES ELECTRIQUES		14	Ligne aérienne 225 kV Aoste – Bissy 1	Déclaration d'utilité publique du 30/04/1923	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73200 ALBERTVILLE cedex
TELECOMMUNICATIONS: PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUE		PT1	Station hertzienne d'Aiguebelette le Lac	Arrêté du 19/07/1993	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts - BP 40377 74012 ANNECY cedex
RESEAUX DE		PT3	Câble RG 73-23 Chambéry - Novalaise	Arrêté préfectoral du 10/06/1974	ORANGE – UI Alpes 30bis, rue Ampère
TÉLÉCOMMUNICATIONS		PT3	Câble téléphonique C356 Bourgoin - Chambéry		38000 GRENOBLE

le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/SUP.map

A la demande de l'ARS, considérant le caractère sensible, la servitude AS1 (protection des eaux) n'est plus visible sur l'application geo-ide sus-visée.